

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01/01/2008 et clos le 31/12/2008

Régime simplifié d'imposition
ou réel normal
(cocher la case correspondante)Déclaration sousscrive pour le résultat d'ensemble du groupe (cocher la case)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration	SIE DE ST MAUR DES FOSSES 9 AVENUE DES ARTS 94100 ST MAUR DES FOSSES		Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :
A IDENTIFICATION Identification du destinataire		LOGICIEL SERVICE ENTREPRISE 5 BD DE CRETEIL 94100 ST MAUR DES FOSSES	
		651 Insp., IFU	320850 N° dossier
		32868651400071 N° Siret	
Préciser éventuellement l'ancienne adresse en cas de changement :		Activités exercées (souligner l'activité principale) :	
le téléphone : 01 55 12 57 77		EDITEUR DE LOGICIELS	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENS D'IMPOSITION (cf. page 4)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %	Bénéfice imposable au taux de 15%	23 833 DÉFICIT (report de la ligne XO du 2058 A ou 372 du 2033 B)
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15% ②	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1) ③	
	Plus-values à long terme imposables au taux de 16,5% ④	Autres plus-values imposables au taux de 16,5% ⑤	Plus-values à long terme imposables au taux de 0% ⑥
			Plus-values exonérées art 238 quindecies ⑦
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2			
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	Jeunes entreprises innovantes	Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	Zones franches urbaines
Zone franche Corse	Pôle de compétitivité	Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Autres dispositifs ⑧
Bénéfice ou déficit exonéré ⑨ (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
Les crédits d'impôts indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66%).			
D IMPUTATIONS (cf. page 4)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066		
3. Crédits d'impôt et imputations	Crédit d'impôt en faveur de la recherche	Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	Crédit d'impôt famille
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	Crédit d'impôt pour investissement en Corse	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	Autres imputations
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)		Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr

Nom, adresse, téléphone, télécopie :

- du comptable et/ou du conseil S *n° d'agrément du CGA Visa et cachet du membre de l'Ordre des experts-comptables
ou de l'association de gestion et de comptabilité **

À SAINT MAUR DES FOSSES, le 09/03/2009

Signature et
qualité du déclarant

* Pécisez dans le cadre s'il fait ou non partie du personnel salarié de l'entreprise (S : Salarié, I : Indépendant).
** Lorsque la déclaration de résultat et sa liaison fiscale d'un adhérent d'un centre de gestion agréé sont transmises via la procédure TDFC, la partie relative au visa doit comporter les informations suivantes : nom et n° SIRET du cabinet d'expertise-comptable ou de l'association de gestion et de comptabilité.